



Service choc

Expertise à distance

Agrément Assurances

Prêt véhicules

Label Eurogarant



S E R V I C E C H O C

Dans le cadre de l'amélioration des services offerts à sa clientèle, le GNCR (Groupement National des Carrossiers Réparateurs) a le plaisir de porter à votre connaissance la mise en place, dans les entreprises membres, de la formule «**CESSION DE CREANCE**» destinée à permettre à sa clientèle de bénéficier de l'avantage de reprendre son véhicule après travaux de réparation sans débours, dans la limite de son droit à indemnité.

Le carrossier se fait ainsi payer directement par l'assureur du client, et ce, avec n'importe quelle compagnie, sans aucun agrément.

Le client est ainsi libre de faire réparer son véhicule chez le carrossier de son choix, n'ayant plus à penser au règlement de la facture.

La cession de créance est un principe de droit très ancien et déjà utilisé dans d'autres secteurs d'activité.

Le GNCR l'a donc adaptée à la carrosserie et l'a incluse dans le « **SERVICE CHOC** » qui permet au client de déléguer la gestion du sinistre à son carrossier.

Le réparateur s'occupe de TOUT :





Service choc

Expertise à distance

Agrément Assurances

Prêt véhicules

Label Eurogarant



S E R V I C E C H O C

[page précédente](#)

Le réparateur s'occupe alors de TOUT :

Il contacte l'assureur, envoie le constat amiable si nécessaire,

Il se met en rapport avec l'expert et défend au mieux les intérêts du client,

Il gère toutes les démarches administratives,

Il répare le véhicule dans le respect de la charte du carrossier réparateur,

Il se fait régler directement par l'assurance par l'utilisation de la «cession de créance», hors éléments restant à la charge du client (franchise, vétusté...).

Enfin, le carrossier réparateur propose à son client un véhicule de remplacement, pendant la durée des réparations.

Grâce à ce service CHOC et à la cession de créance, le client est libre de choisir son réparateur GNCR.

Pour le réparateur, c'est l'assurance d'être réglé et une garantie de liberté par rapport aux assurances.

Le GNCR, c'est un groupement de professionnels compétents.

Pour le choix du travail bien fait, en toute tranquillité. N'hésitez pas, en cas d'accident, à prendre contact avec l'un d'entre eux, avant même de vous adresser à votre assurance. Il sera de bon conseil. A bientôt dans nos ateliers.

[Service choc](#)[Expertise à distance](#)[Agrément Assurances](#)[Prêt véhicules](#)[Label Eurogarant](#)

E X P E R T I S E à D I S T A N C E

Votre carrossier est en relation avec les experts délégués par votre compagnie d'assurance.

Ils déterminent la méthode la mieux adaptée au bon déroulement de la remise en état de votre véhicule.

EXPERTISE À DISTANCE (E.A.D.) :

Il est dorénavant possible, pour certains chocs, de réaliser une E.A.D.

Certaines compagnies d'assurance ne demandent plus le passage de l'expert, il suffit de prendre des photos des dommages et de les envoyer à l'expert par télématique avec un chiffrage. Avec cette méthode, l'accord de réparation est donné dans la journée.

Service choc

Expertise à distance

Agrément Assurances

Prêt véhicules

Label Eurogarant

A G R É M E N T A S S U R A N C E S

Vous trouverez parmi nos membres, des ateliers agréés par diverses compagnies d'assurances, (voir détail parmi les adhérents).

Un agrément d'assurance permet de simplifier les démarches et surtout les règlements, en effet la compagnie d'assurance émet une prise en charge qui permet au réparateur d'être réglé directement par cette dernière.

La cession de créance peut se substituer à la prise en charge émise par l'assurance.



*Pour les ateliers fournissant ces services

[Service choc](#)[Expertise à distance](#)[Agrément Assurances](#)[Prêt véhicules](#)[Label Eurogarant](#)

P R Ê T V É H I C U L E

Parmi nos adhérents vous trouverez bon nombre d'ateliers vous proposant le prêt ou la location d'un véhicule pendant la durée des travaux de votre véhicule.

*Pour les ateliers fournissant ce service

[Service choc](#)[Expertise à distance](#)[Agrément Assurances](#)[Prêt véhicules](#)[Label Eurogarant](#)

L A B E L E U R O G A R A N T

Alors que dans toute l'Europe trop de réparateurs automobiles se prétendent "carrossier", sans en avoir la capacité ou en respecter l'éthique, l'AIRC (Association Internationale des Réparateurs en Carrosserie) a institué un Label Européen permettant d'identifier les "Carrossiers Réparateurs Multimarques" : EUROGARANT



Dès 2005 en France, comme dans 12 Pays de la Communauté Européenne, et grâce à ce Label, il est possible de reconnaître avec certitude des entreprises qui disposent de l'infrastructure, de l'équipement, du savoir-faire et de l'organisation interne nécessaires pour effectuer, pour toutes les marques, toutes les réparations de carrosserie selon les normes de qualité actuelles.

CAHIER DES CHARGES :

Concernant la partie technique, le cahier des charges auquel devront satisfaire les futurs carrossiers labellisés est aujourd'hui définitivement adopté et il reprend bien évidemment les minimas imposés par l'Association Internationale des Réparateurs en Carrosserie (AIRC)